

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 127/2022

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	23
Nombre de conseillers absents excusés	:	10
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	10
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme BREISTROFF, M. BIEBER, Mme HANSE, Mme NOEL, M. HOUNNOU, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, M. ROSE, Mme MOGUEN.

**ETAIENT ABSENTS** – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à M. SCHWICKERT), M. HIRSCHHORN (procuration à M. HORY), Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), M. COLOMBO (procuration à M. IGEL), M. MADELLA (procuration à Mme CASCIOLA), Mme HAZEMANN (procuration à Mme VUILLEMIN), M. TRICHIES (procuration à M. BIEBER), Mme GATTO (procuration à M. MAESTRI), Mme LOUIS (procuration à M. NOWICKI), Mme GAUROIS (procuration à M. SURGA).

**ETAIENT ABSENTS** – non excusés : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

**Date d'envoi de la convocation** : 7 décembre 2022

**5.3 - FINANCES LOCALES**

**Communication des décisions prises par le Maire**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

**CONSIDERANT** que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

L'exposé de son rapporteur entendu,

**DECLARE** avoir reçu communication de la décision suivante, prise par le Maire :

## REPERTOIRE DES DECISIONS 2022

14	M2021-01 / Détection et géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public / Avenant de transfert	27/10/2022	MP
15	M2020-40 / Assurance du risque statutaire : revalorisation des taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	15/11/2022	MP
16	M2019-37 / Assistance informatique et maintenance pour les services extérieurs et les écoles de la ville / Avenant 1	29/11/2022	MP

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 19 décembre 2022  
Pour extrait conforme, Marly, le 19 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON  
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

